

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **35**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_129_CC_28
Vote d'une décision modificative au budget 2023: Budget Principal, budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance, budget annexe de l'Eau Potable et budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 49

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
06/12/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 129 CC 28 : VOTE D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2023: BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE, BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE ET BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le Président de séance expose :

1- BUDGET PRINCIPAL

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 4.300.000 €

Dans le cadre de la présente décision modificative (DM,) il convient de réajuster les crédits inscrits au budget 2023.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 4.300.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		188 760 123,32	4 300 000,00	193 060 123,32
011	Charges à caractère général	90 742 378,00	- 100 000,00	90 642 378,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 510 000,00	-	21 510 000,00
014	Atténuation de produits	21 961 100,00	-	21 961 100,00
65	Autres charges de gestion	20 224 339,00	70 000,00	20 294 339,00
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	197 000,00	-	197 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		154 634 817,00	- 30 000,00	154 604 817,00
66	Charges financières	1 400 000,00	-	1 400 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 200,00	30 000,00	32 200,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	3 700,00	100 000,00	103 700,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		156 040 717,00	100 000,00	156 140 717,00
023	Virement à la section d'investissement	21 692 406,32	4 200 000,00	25 892 406,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 027 000,00	-	11 027 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		32 719 406,32	4 200 000,00	36 919 406,32

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

*** CHAPITRE 011 : « Charges à caractère général » = (-) 100.000 €**

Les crédits suivants sont réajustés et font l'objet d'une réaffectation vers le chapitre 65.

-article 611 : « Prestations de service » : (-) 50.000 €

-article 62268 : « Autres honoraires, conseil » : (-) 50.000 €

*** CHAPITRE 65 : « Autres charges de gestion courante » = + 70.000 €**

-article 6541 : « Créances admises en non-valeur » : (-) 30.000 €

Compte tenu de la délibération actant des admissions en non-valeur pour 2023, les crédits doivent être réajustés.

-article 65748 : « Subventions autres personnes de droit privé » : (-) 50.000 €

-article 65888 : « Autres » : + 150.000 €

Ces crédits permettront de rembourser les cautions aux amodiataires du port de plaisance de Saint-Gilles. Le remboursement est prévu dans le protocole transactionnel signé entre la CCIR et le TCO.

* **CHAPITRE 67 : « Charges exceptionnelles » = + 30.000 €**

-article 673 : « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » : + 30.000 €

* **CHAPITRE 68 : « Dotations aux amortissements, dépréciations » = + 100.000 €**

-article 6817 : « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » : + 100.000 €

Compte tenu des contentieux en cours, il est proposé de prévoir des crédits pour constituer des provisions.

* **CHAPITRE 023 : « Virement à la section d'investissement » = + 4.200.000 €**

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 4.300.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		188 760 123,32	4 300 000,00	193 060 123,32
013	Atténuation de charges (sauf icne)	50 000,00	-	50 000,00
70	Produits des services, domaines, ventes diverses	1 484 700,00	-	1 484 700,00
73	Impôts et taxes	34 595 000,00	-	34 595 000,00
731	Fiscalité locale	94 200 000,00	4 300 000,00	98 500 000,00
74	Dotations, participations	29 823 590,00	-	29 823 590,00
75	Produits de gestion courante	5 697 260,00	-	5 697 260,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		165 850 550,00	4 300 000,00	170 150 550,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	1 305 000,00	-	1 305 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		167 155 550,00	4 300 000,00	171 455 550,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	-	2 000 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 000 000,00	-	2 000 000,00
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	19 604 573,32	-	19 604 573,32

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

* **CHAPITRE 731 : « Fiscalité locale » = + 4.300.000 €**

Ces crédits complémentaires concernent les articles suivants :

-article 73111 : « Impôts directs locaux » : + 1.500.000 € (revalorisation des bases fiscales prévues par la loi de finances 2023 : +7%) ;

-article 73133 : « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères » : + 2.000.000 € (revalorisation des bases fiscales prévues par la loi de finances 2023 : +7%) ;

-article 73118 : « Autres contributions directes » : + 800.000 € (notification de rôles supplémentaires de fiscalité par les services de l'État).

II- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 4.200.000 €**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : + 4.200.000 €**

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		67 711 084,82	4 200 000,00	71 911 084,82
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	8 432 046,28	-	8 432 046,28
204	Subventions d'équipement versées	1 051 228,86	-	1 051 228,86
21	Immobilisations corporelles	19 785 855,73	-	19 785 855,73
23	Immobilisations en cours	10 914 454,40	-	10 914 454,40
26	Participation	235 000,00	-	235 000,00
27	Autres immobilisations financières	182 000,00	4 200 000,00	4 382 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 800 000,00	-	6 800 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		47 400 585,27	4 200 000,00	51 600 585,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	-	2 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	340 000,00	-	340 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 340 000,00	-	53 940 585,27
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	17 970 499,55	-	17 970 499,55

* **CHAPITRE 27: « Autres immobilisations financières » = + 4.200.000 €**

-article 275 : « Dépôts et cautionnements versés » : + 4.200.000 €

Il s'agit d'un complément de crédits pour les consignations à réaliser d'ici la fin de l'année 2023.

A- RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 4.200.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		67 711 084,82	4 200 000,00	71 911 084,82
13	Subventions d'investissement	6 698 234,00	-	6 698 234,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	129 000,00	-	129 000,00
10	Dot et fonds divers (sauf 1068)	5 680 707,68	-	5 680 707,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 743 736,82	-	19 743 736,82
024	Produits de cession	2 400 000,00	-	2 400 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		34 651 678,50	-	34 651 678,50
021	Virement de la sect de fonct.	21 692 406,32	4 200 000,00	25 892 406,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 027 000,00	-	11 027 000,00
041	Opérations patrimoniales	340 000,00	-	340 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		33 059 406,32	4 200 000,00	37 259 406,32
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

* **CHAPITRE 021 : « Virement de la section de fonctionnement » = + 4.200.000 €**

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la présente DM, le budget 2023 du TCO s'élève à **264.971.208,14 €**.

2- BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE

Dans le cadre de la présente DM, des réajustements sont proposés en fonctionnement.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 200.000 €**A- Dépenses de fonctionnement : + 200.000 €**

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 246 700,00	200 000,00	4 446 700,00
011	Charges à caractère général	2 010 200,00	80 500,00	2 090 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 585 000,00	-	1 585 000,00
65	Autres charges de gestion	49 500,00	118 500,00	168 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 644 700,00	199 000,00	3 843 700,00
67	Charges exceptionnelles	167 000,00	81 000,00	248 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	80 000,00	- 80 000,00	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 891 700,00	200 000,00	4 091 700,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	355 000,00	-	355 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		355 000,00	-	355 000,00

Les réajustements proposés sont les suivants :

*** CHAPITRE 011 : « Charges à caractère général » = + 80.500 €**

Les réajustements portent sur les comptes suivants :

-article 611 : « Sous-traitance générale » : + 55.500 €

Il s'agit d'un réajustement dû aux réparations effectuées plus nombreuses que prévues et à l'animation des ports.

-article 6135 : « Locations mobilières » = + 10.000 €

Ces crédits concernent des locations de voiture, les délais de livraison des véhicules commandés étant extrêmement longs (livraison 2024).

-article 6238 : « Divers » = +15.000 €

Cela concerne les publicités et communications des actions d'animation des ports.

***CHAPITRE 012 : « Charges de personnel, frais assimilés » = 0 €**

Aucun crédit nouveau sur ce chapitre, il s'agit ici d'ajuster les prévisions sur des natures différentes :

-article 6411 : « Salaires, appointements » = 15.000 €

-article 6215 : « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » = (-) 15.000 €

***CHAPITRE 65 : « Autres charges de gestion courante » = + 118.500 €**

-article 6541 : « Créances admises en non-valeur » = (-)18.500 €

Il s'agit ici d'un ajustement des créances admises en non-valeur. Le comptable public préconise de passer ces créances en non-valeur dans la mesure où les actions de recouvrements n'ont pas abouti. Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement pour 21.939,07 €.

-article 6542 : « Créance éteintes » = + 137.000 €

Ces crédits concernent des créances éteintes relatives à des sociétés ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire ou clôturées pour insuffisance d'actif.

***CHAPITRE 67 « Charges exceptionnelles » = + 81.000 €**

-article 6718 : « Autres charges exceptionnelles de gestion » : + 81.000 €

Ces crédits portent sur des exonérations de redevances prévues dans les AOT domaniales du port de Saint Gilles dans le cadre de fermeture pour des travaux effectués dans les locaux.

***CHAPITRE 68 : « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » = (-) 80.000 €**

-article 6817 : « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » = (-) 80.000 €

Au vu des provisions constituées à ce jour sur le budget annexe de la régie des ports de plaisance, les crédits peuvent être corrigés.

B- Recettes de fonctionnement : + 200.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 246 700,00	200 000,00	4 446 700,00
70	Produits des services	3 524 299,74	200 000,00	3 724 299,74
74	Dotations, participations	-	-	-
75	Produits de gestion courante	1 000,00	-	1 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		3 525 299,74	200 000,00	3 725 299,74
77	Produits exceptionnels	58 300,00	-	58 300,00
78	Reprise sur provisions (semi-budgétaires)	119 400,00	-	119 400,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 702 999,74	200 000,00	3 902 999,74
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		-	-	-
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	543 700,26	-	543 700,26

Les réajustements proposés sont les suivants :

***CHAPITRE 70 : « Vente de produits fabriqués, prestations de service » = + 200.000 €**

Cette hausse s'explique principalement par :

- la hausse du nombre de bateaux de passage et de l'utilisation du ROULEV (engin permettant de sortir les bateaux du plan d'eau).
- la recette de la part variable sur le chiffre d'affaire des amodiataires des bâtiments du Port de Saint Gilles).

II-SECTION D'INVESTISSEMENT : + 0 €

Il n'y aura aucun mouvement pour cette section.

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la présente DM, le budget 2023 de la régie des ports de plaisance s'élève en définitive à **5.651 562.60 €**.

3- BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Dans le cadre de la présente décision modificative (DM,) il convient de réajuster les crédits inscrits au budget 2023.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 0 €

Dépenses de fonctionnement : + 0 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 506 731,84
011	Charges à caractère général	70 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 287 000,00
65	Autres charges de gestion	10,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 357 860,00
66	Charges financières	590 000,00
67	Charges exceptionnelles	18 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 965 860,00
023	Virement à la section d'investissement	4 540 871,84
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 540 871,84

Crédits nouveaux	Budget actualisé
-	70 850,00
-	1 287 000,00
-	10,00
-	1 357 860,00
20 000,00	610 000,00
-	18 000,00
-	-
20 000,00	1 985 860,00
- 20 000,00	4 520 871,84
- 20 000,00	4 520 871,84

Les réajustements proposés concernent les crédits liés aux contrats d'emprunt et ligne de trésorerie mobilisés en 2023 :

***CHAPITRE 66 : « Charges financières » = + 20.000 €**

-article 66111 : « Intérêts réglés à « échéance » = + 20.000 €

Ces crédits permettront d'honorer les échéances d'emprunt de 2023.

*** CHAPITRE 023 : « Virement à la section d'investissement » = (-) 20.000 €**

II- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 50.000 €

Les crédits prévus en DM permettront de réaliser les écritures comptables d'intégration d'immobilisation à l'actif du TCO. Ces opérations sont équilibrées en recettes et en dépenses.

A- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + 50.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21 128 145,31
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	479 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 553 891,79
23	Immobilisations en cours	15 728 000,00
26	Participation	30 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 150 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		19 941 491,79
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
041	Opérations patrimoniales	430 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		430 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	756 653,52

Crédits nouveaux	Budget actualisé
50 000,00	21 178 145,31
-	479 000,00
-	2 553 891,79
-	15 728 000,00
-	30 600,00
-	1 150 000,00
-	19 941 491,79
-	-
50 000,00	480 000,00
50 000,00	480 000,00
-	756 653,52

*** CHAPITRE 041 : « Opérations patrimoniales » = + 50.000 €**

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 50.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT		21 128 145,31
13	Subventions d'investissement	2 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 883 728,16
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		15 383 728,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	773 545,31
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		773 545,31
45	Opérations pour compte de tiers	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		16 157 273,47
021	Virement de la sect de fonct.	4 540 871,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
041	Opérations patrimoniales	430 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 970 871,84
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-

Crédits nouveaux	Budget actualisé
50 000,00	21 178 145,31
-	2 500 000,00
20 000,00	12 883 728,16
20 000,00	15 383 728,16
-	773 545,31
-	-
-	-
20 000,00	15 383 728,16
- 20 000,00	4 540 871,84
-	-
50 000,00	480 000,00
30 000,00	5 020 871,84
-	-

***CHAPITRE 16 : « Emprunts et dettes assimilées » = + 20.000 €**

-article 1641 : « Emprunts en euros » = + 20.000 €

* CHAPITRE 021 : « Virement de la section de fonctionnement » = (-) 20.000 €

* CHAPITRE 041 : « Opérations patrimoniales » = + 50.000 €

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la présente DM, le budget 2023 de l'eau potable s'élève en définitive à **27.684.877,15 €**.

4- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Dans le cadre de la présente décision modificative (DM,) il convient de réajuster les crédits inscrits au budget 2023.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 0 €

Dépenses de fonctionnement : + 0 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 468 263,07	-	7 468 263,07
011	Charges à caractère général	52 800,00	-	52 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	560 000,00	-	560 000,00
014	Atténuation de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		612 800,00	-	612 800,00
66	Charges financières	410 000,00	25 000,00	435 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	-	25 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 047 800,00	25 000,00	1 072 800,00
023	Virement à la section d'investissement	6 420 463,07	- 25 000,00	6 395 463,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section -	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		6 420 463,07	- 25 000,00	6 395 463,07

Les réajustements proposés concernent les crédits liés aux contrats d'emprunt et ligne de trésorerie mobilisés en 2023 :

*CHAPITRE 66 : « Charges financières » = + 25.000 €

-article 66111 : « Intérêts réglés à « échéance » = + 25.000 €

Ces crédits permettront d'honorer les échéances d'emprunt de 2023.

* CHAPITRE 023 : « Virement à la section d'investissement » = (-) 25.000 €

II-SECTION D'INVESTISSEMENT : + 20.000 €

A- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + 20.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		14 297 928,66	20 000,00	14 317 928,66
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	553 200,00	-	553 200,00
21	Immobilisations corporelles	763 000,00	-	763 000,00
23	Immobilisations en cours	10 406 200,00	-	10 406 200,00
26	Participation	13 800,00	-	13 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	20 000,00	820 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		12 536 200,00	20 000,00	12 556 200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	-	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		200 000,00	-	200 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	1 561 728,66	-	1 561 728,66

*CHAPITRE 16 : « Emprunts et dettes assimilées » = + 20.000 €

-article 1641 : « Emprunts en euros » = + 20.000 €

Ces crédits permettront d'honorer les échéances d'emprunt de 2023.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 974-249740101-20231207-2023_129_CC_28-DE

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 20.000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits nouveaux	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 297 928,66	20 000,00	14 317 928,66
13	Subventions d'investissement	2 616 600,00	-	2 616 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 499 136,93	45 000,00	3 544 136,93
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		6 115 736,93	45 000,00	6 160 736,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 561 728,66	-	1 561 728,66
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		-	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		7 677 465,59	45 000,00	7 722 465,59
021	Virement de la sect de fonct.	6 420 463,07	- 25 000,00	6 395 463,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	-	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		6 620 463,07	- 25 000,00	6 595 463,07
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

***CHAPITRE 16 : « Emprunts et dettes assimilées » = + 45.000 €**

-article 1641 : « Emprunts en euros » = + 45.000 €

*** CHAPITRE 021 : « Virement de la section de fonctionnement » = (-) 25.000 €**

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la présente DM, le budget 2023 de l'assainissement des eaux usées s'élève en définitive à **21.786.191,73 €**.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 14/11/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Pour le Budget Principal :

-ADOPTER la décision modificative n°2 au budget 2023 ;
-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres du Budget 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Pour le Budget Annexe de la Régie des Ports de Plaisance :

-ADOPTER la décision modificative n°1 au budget 2023 ;
-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres du Budget 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTIONS, 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Pour le Budget Annexe de l'Eau Potable :

**-ADOPTER la décision modificative n°2 au budget 2023 ;
-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres du Budget 2023.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Pour le Budget Annexe de l'Assainissement des Eaux Usées :

**-ADOPTER la décision modificative n°2 au budget 2023 ;
-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres du Budget 2023.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président